

#COVID19

MESURES EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

MAINTIEN DES BOURSES¹

VOUS ÊTES

L'un des 5 000 apprenants bénéficiant d'une bourse d'étude de la **Région Grand Est**

En maladie, en confinement, en renfort d'une équipe de professionnels de santé ou d'une équipe de travailleurs sociaux ...

→ **La Région Grand Est maintient votre bourse² durant toute la période de crise**

¹ Montant total : 1,3 M€ par mois environ

² Sous couvert de remplir les conditions d'attribution de ces bourses régionales

MAINTIEN DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION

Quelle que soit votre situation actuelle (malade, confiné, en stage, en CDD, etc.) :

- Vous continuez à bénéficier de la prise en charge de la Région jusqu'à la fin de l'année scolaire
- Vous réintégrez votre institut de formation sous votre statut initial (étudiant ou demandeur d'emploi en formation) à l'issue de la crise.



AIDE EXEPTIONNELLE³ POUR LES STAGIAIRES INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS



VOUS ÊTES

Élève infirmier ou aide-soignant

ET

Mobilisé aux côtés des
professionnels de santé via un stage

**La Région Grand Est et l'Agence Régionale de Santé
Grand Est vous proposent une aide exeptionnelle :**

- 1 400 € par mois pour les infirmiers
- 1 000 € par mois pour les aides-soignants

³ Avec l'accord du Ministère du Travail, ce sont 11 millions d'euros qui ont été débloqués via des fonds du Plan d'Investissements dans les Compétences (PIC).

www.grandest.fr

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous